



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 23 du mois de février à 20h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23 février 2021, se réunit, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DALLARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Présents :

M. Jean-Michel DALLARD, Maire,

Mmes Alexandra COSTES, Odette PONS, Mrs Daniel DEJEAN, Pierre CONDOJANOPOULOS, Jean-Louis EYCHENNE, Adjoints, Corinne DELHOM, Amélie GRIEU, Sandrine LACROIX, Sandrine CORATO, Laurence COUTENCEAU, Arlette ROUMY, Marie-Claude FEUILLERAC,

Mrs Laurent CERON, Christophe LAVERGNE, Pierre DELMAS, Vivien BENTAJOU, Jacques FADEUILHE, Marc DELSOUC, Daniel PIN, Patrick RASSINEUX conseillers municipaux.

Absentes excusées :

Mmes Lucie HIPPOLYTE et Stéphanie MINETTI

Procuration a été présentée en début de séance pour Mme HIPPOLYTE par Mme COSTES

Procuration a été présentée en début de séance pour Mme MINETTI par Mme ROUMY

Secrétaire de séance :

Madame Odette PONS.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26/01/2021

M. le Maire demande s'il y a des observations.

M. DEJEAN demande d'apporter des corrections sur les questions diverses liées notamment au budget.

VOTE du compte rendu du Conseil Municipal du 26/01/2021 : 23 à l'unanimité.

1. Délibération n°1 : Vote du Compte de Gestion du receveur municipal 2020

Les trois délibérations n'ont pas pu être votées lors du dernier conseil, la commune était en attente d'un retour du trésorier.

M. DEJEAN présente donc de nouveaux les éléments.

VOTE : 20 POUR, 3 ABSTENTIONS

2. Délibération n°2 : Vote du Compte Administratif 2020

M. le Maire sort pour le vote du Compte Administratif.

M. DEJEAN présente les résultats : investissement, fonctionnement, résultat de clôture.

M. DELSOUC a obtenu une réponse du service comptabilité concernant le reste à réaliser de l'année 2019 : le delta est important 436 429 €, comptabilisés deux fois : en reste à réaliser 2019 et en investissement 2020.

M. DEJEAN confirme ses informations.

Mme ROUMY procède au vote.

VOTE : 19 POUR, 3 ABSTENTIONS

3. Délibération n°3 : Affectation des Résultats 2020

M. DEJEAN propose de reporter en fonctionnement 202 672,46 € et en résultat d'investissement reporté un excédent de 159 526,19 €.

VOTE : 20 POUR, 3 ABSTENTIONS

4. Délibération n°4 : Approbation plan de financement et emplacement du city stade

Dans la demande de subvention la commune doit présenter le plan cadastral du positionnement.

M. DEJEAN commente le plan de situation affiché.

M. le Maire expose les résultats de l'enquête publique qui a été faite. La majorité du conseil souhaite suivre les résultats.

Observation de M. CERON : remerciements à l'équipe de communication pour la performance. Ce résultat est prometteur pour la suite.

M. DEJEAN présente les demandes de subventions, il explique qu'il reste à charge pour la commune 7 426 €. Pour un coût total du projet : 44 556 €.

VOTE : 23 POUR à l'unanimité

5. Délibération n°5 : Garantie bancaire à hauteur de 30% - prêt Haut Bilan montant 73 500 euros, coopérative d'Habitations – Opération C034 Résidence Bastide (21 logements en cours de construction) : relance chantiers suite crise sanitaire 2020

M. DEJEAN présente les garanties bancaires concernant les logements sociaux du Brouil. La commune peut être appelée en garantie par la Coopérative d'Habitation, soit 30% pour la commune et 70% pour le département. La collectivité a alors la possibilité de réserver 20% de ces logements.

Il explique qu'à la page 50 du compte administratif on retrouve le complément lié à la crise sanitaire, accord des prêts par l'Etat.

M. CERON demande qui sera remboursé.

M. DEJEAN explique que c'est l'entreprise, la commune est seulement garant.

M. BENTAJOU demande des explications sur les réservations.

M. DEJEAN éclaircie le sujet en stipulant qu'une fois que les logements seront mis à la location, la commune pourra réserver 20% aux longagiers.

M. EYCHENNE donne des compléments d'informations sur les attributions de ces logements avec la commission d'attribution du bailleur social.

M. DELMAS demande qui tenait ces comptes jusqu'à ce jour.

M. DALLARD explique que le CCAS était surement moins actif.

Dorénavant, le suivi des attributions est fait par le CCAS. La plateforme de suivi est active et efficace.

M. EYCHENNE précise que les affectations des logements sont faites en tenant compte de la mixité sociale.

VOTE : 23 POUR à l'unanimité

6. Délibération 6 : Autorisation signature convention repas et gouters crèche de LONGAGES- Mutualité Française 2021/2023

M.DEJEAN fait une lecture de la convention.

M. CERON demande qui était l'ancien gestionnaire. M. DEJEAN lui répond que c'était People and baby. Il précise également que c'est une des compétences de la Communauté de Communes du Volvestre.

M. DELSOUC se questionne en cas d'incident comment cela fonctionne avec la CCV.

M. DEJEAN le rassure en expliquant qu'il y a une convention entre la CCV et la commune avec un cahier des charges stricts. La commune est seule à intervenir, sans interférence de la CCV.

VOTE : 23 POUR à l'unanimité

Date du prochain conseil municipal : 6 avril à 20h.

M. le Maire, clôture la séance à 20H38.